

Séance du 9 Juin 2023



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente et un mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Jean-Yves CHAZALLON - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL -  
Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Catherine MATHIEU  
- Jean-Baptiste SANGLARD - Virginie MONTES

**ABSENTS** :

**EXCUSES** : Séverine CELLE – Gérald GIBAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Virginie MONTES

**OBJET : Création d'un emploi saisonnier non-permanent**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

. La création à compter du 26 juin 2023 d'un emploi saisonnier non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité relevant du grade d'agent technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 15 jours allant du 26 juin 2023 au 7 juillet 2023 inclus.

. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

. De donner pouvoir à Mr Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie  
le 9 juin 2023  
Le Maire :

Philippe DELABRE



AR Préfecture *Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le*

043-214301863-20230609-23\_06\_007-DE  
Reçu le 14/06/2023